

Activité partielle :

Pour qui ? Pourquoi ?

Chacun pourra lire l'affichage de la Direction justifiant le recours à l'Activité Partielle Longue Durée fin 2024 et début 2025. **L'objectif, sous-entendu, étant de récupérer quelques millions d'aides publiques et réduire la masse salariale...** L'affichage de périodes de fermetures plus importantes en Allemagne, Roumanie et Italie semble être utilisé pour culpabiliser et envoyer le message... qu'il ne faut pas se plaindre.

Les services centraux, alors que parfois ils n'ont pas de baisse d'activité(!), sont sollicités pour chômer 4 jours. C'est en production, dans certains secteurs, qu'il y aurait des moyens sous-utilisés.

Comment comprendre la proposition de la Direction sans se rappeler ce qui s'est passé fin 2020 début 2021 ? A l'époque certains collègues durent faire en 4 jours le travail de 5 afin de déclarer X heures chômées pour que l'entreprise bénéficie de l'aide de l'Etat. En un sens nous payons : en tant que salarié par une perte de revenu, et en tant que contribuable car finalement ce sont nos impôts qui paient cette aide.

Pour la Cgt nous mettons les mêmes revendications qu'en 2020/2022 :

Aucune perte de rémunération pour les salariés mis en activité partielle (salaires et primes) !

Chacun pourra constater, sur son relevé de points retraite complémentaire Agirc-Arcco, en comparant l'année 2020 (Covid) aux précédentes ou aux suivantes, que le nombre de points acquis baisse d'autant qu'il y a moins d'heures déclarées travaillées. Pour le montant des futures pensions de la retraite complémentaire il y a un impact financier proportionnel à la durée du chômage partiel.

Ntn fait dans le social ?

L'entreprise déclare une fois de plus s'engager à ne pas recourir à un PSE ou à des licenciements comme lors des annonces de la fermeture d'ateliers à Annecy et Meythet. Et voudrait aussi qu'on applaudisse à sa politique « handicap »...

Mais nous voyons bien sur Annecy et Meythet des collègues qui s'entendent dire qu'il n'y a pas de poste pour eux et en 2023 ce furent, d'après le bilan social, 23 licenciements pour inaptitude soit beaucoup plus que le nombre de personnes embauchées avec un statut RQTH (reconnaissance travailleur handicapé) !

Conclusion :

Ne nous laissons pas endormir par des belles promesses qui préparent à de sacrés désillusions à ceux qui y croient ! N'hésitons pas à nous réunir pour obtenir la garantie des emplois, le libre choix des congés car l'expérience de ces dernières années a montré que c'est par des mobilisations, mêmes modestes, que des mauvais coups ont pu être évités dans certains secteurs.

Bien-sûr il y a du point de vue des débouchés, une « crise » en Allemagne et au-delà qui impacte les secteurs automobiles et industriels. Cette crise, due aux contradictions du capitalisme, ressemble fort à une crise de foie d'entreprises gavées de profits prêtes pour les maintenir ou les augmenter à faire payer durement les travailleurs à tous les niveaux (donneurs d'ordre comme sous-traitants).

NOUS N'AVONS PAS À PAYER POUR CES REQUINS DE LA FINANCE !